



Association Suisse de Musicothérapie ASMT

NEWSLETTER juin 2024

Table des matières

Avant-propos

Actualités

1. Ordre du jour Assemblée annuelle 2024
2. Rapport annuel 2023
3. Rapport de la commission ASMT auprès de l'Oda ARTECURA
4. Information sur la déclaration des frais musicothérapie didactique

Dates

Jeudi le 22 août 2024 à 19 heures

Assemblée générale extraordinaire et vote en ligne sur les futures cotisations de membres

Informations et le lien zoom se trouvent sur le site internet ASMT membres et sont envoyé par email aux membres ASMT

Samedi le 22 mars 2025

Date de l'assemblée annuelle 2025



Avant-propos

Chères collègues, chers collègues

En rédigeant cette newsletter, j'ai eu l'impression de me retrouver une fois de plus le jour de notre AG 2024 à Berne. Au sein du comité directeur, nous avons attendu ce jour avec joie, mais aussi avec inquiétude. Nous soutenons et saluons les grands changements de politique professionnelle en cours, tout en étant conscient de l'importance d'une bonne communication. La conséquence des étapes de la professionnalisation est aussi une responsabilité financière, et non des moindres. Elle représente une charge supplémentaire pour nous aujourd'hui, mais il s'agit d'un investissement nécessaire pour l'avenir. Les ressources financières renforcées nous permettent de participer activement à l'organisation de notre profession et d'exercer une influence dans le paysage de la politique professionnelle. La solidarité de notre communauté SFMT ainsi que votre soutien dans ce processus qui se manifestait ce jour à Berne nous remplissent de fierté et de satisfaction. Nous vous remercions de tout cœur pour votre confiance et votre intérêt.

Nous vous appelons à vous engager. Nous avons besoin de votre participation au sein du comité et dans les commissions et nous nous réjouissons de votre aide et de votre engagement. Prenez contact avec nous, développons ensemble des idées en ces temps de transition !

Vous trouverez dans cette newsletter le procès-verbal de l'AG ainsi que le rapport annuel 2023 avec les rapports des différentes commissions et départements. Certaines informations sont mentionnées plusieurs fois en raison de recoupements entre le procès-verbal et le rapport annuel, ce dont nous vous présentons nos excuses.

Par ailleurs, nous attirons une nouvelle fois votre attention sur l'interdiction de facturer la musicothérapie d'apprentissage par le biais de l'assurance maladie.

Sauvegardez les dates !

- **Le jeudi 22 août 2024 à 19 heures** aura lieu l'assemblée générale extraordinaire en ligne déjà annoncée. Nous voterons par zoom sur les futures cotisations de membres nettement plus élevées à partir de 2025 et discuterons d'autres questions sur l'état actuel du développement organisationnel de l'OdA ARTECURA. Les documents actualisés de l'OdA ARTECURA et le lien zoom seront envoyés par mail à tous nos membres. Ils se trouvent aussi sur le site internet sous membres.
- **Le samedi 22 mars 2025**, nous vous invitons à l'AG 2025 au Tramdepot à Berne.

Avec nos meilleures salutations,

Mireille Lesslauer

Au nom du comité directeur de la ASMT

Actualité

1. Procès-verbal de la 43e assemblée générale ordinaire des membres de l'ASMT, du 9 mars 2024

1. Messages de bienvenue

Rahel Roth souhaite la bienvenue à tous les participants. Les 43 personnes et invités présents sur place ainsi que les 22 membres connectés via Zoom sont également salués. Outre les nombreux membres ordinaires, un nombre réjouissant d'étudiants et de membres associés sont présents.

Une mention particulière est faite aux membres d'honneur Heidi Fausch et Sandra Lutz Hochreutener ainsi qu'à Sabine Albin et Robert Studler de la commission d'éthique, Beate Roelcke de l'EMTC, Sandro Barbieri du support informatique, Martin Läderach en tant que comptable, l'équipe de l'école ERM avec Reto Rampa, ainsi que Klaus Hoffmann et Susanne Bärlocher directrice de l'Oda ARTECURA. Un accueil chaleureux est ensuite réservé à Vanessa Vuilleumier, nouvelle secrétaire.

L'assemblée se déroulera en deux langues, le français et l'allemand. Diana Ramette-Schneider se propose d'assurer la traduction sur place.

2. Désignation de deux scrutateurs/trices

Jacqueline Stohler et Astrid Lorz se proposent aimablement comme scrutatrices.

37 membres ordinaires disposant du droit de vote sont présents dans la salle, 22 autres membres participent à l'AG en ligne.

Nous remercions M. Barbieri pour la mise à disposition et la transmission des votes zoom.

Cette assemblée peut délibérer valablement, le quorum est atteint.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été approuvé avec 54 voix pour et 3 abstentions.

4. Approbation du procès-verbal de l'AG 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale de 2023 est approuvé par 46 voix.

5. Rapport annuel 2023

Mireille Lesslauer rapporte que l'ASMT se trouve dans une phase de consolidation. Sous les structures de l'organisation faîtière de Oda ARTECURA, les procédures organisationnelles se professionnalisent davantage. Ce renouvellement ouvre la voie à l'avenir.

L'année dernière, les réunions du comité directeur eurent lieu 11 fois par zoom et une fois en personne à Aarau. Trois démissions du comité directeur ont été annoncées cette année.

Le remplacement du poste de secrétaire après le départ en retraite de Dorothee Hauser a été une préoccupation importante pour le comité 2023. Avec la nomination de Vanessa Vuilleumier, le poste a pu être pourvu de manière optimale.

6. Rapports des commissions

6.1. Service aux membres

Christa Steingruber rapporte l'évolution des chiffres du service aux membres.

Fin 2023, nous avons un total de 307 membres : 224 membres ordinaires, 63 membres associés (y compris des étudiants), 14 membres de soutien et 6 membres d'honneur. Le nombre de membres reste constant.

En 2023, 6 nouveaux membres ordinaires ont été admis : Regina Burri, Anita Dachauer, Renate Jost, Laura Kienberger, Mirjam Michlig et Emmanuel Vogel.

Changement de statut en membres ordinaires : Annette Cox, Kathrin Detterbeck et Helena Salviato (via Zoom).

Le nombre d'étudiants a fortement augmenté, avec 18 nouveaux arrivants. La liste peut être consultée.

En 2023, il y a eu 3 départs en retraite avec Lotti Müller, Barbara Schenk et Nicole Droin. Serge Ventura, le directeur de l'ERM, est décédé en 2023. Nous exprimons nos plus sincères condoléances.

L'ASMT a gagné 3 membres bienfaiteurs : Le Centre de formation intégratif IAC, Madame Tatjana Meyer-Heim, co-présidente de Swiss Memory Clinics et Matthias Rauh de Music for People Europe.

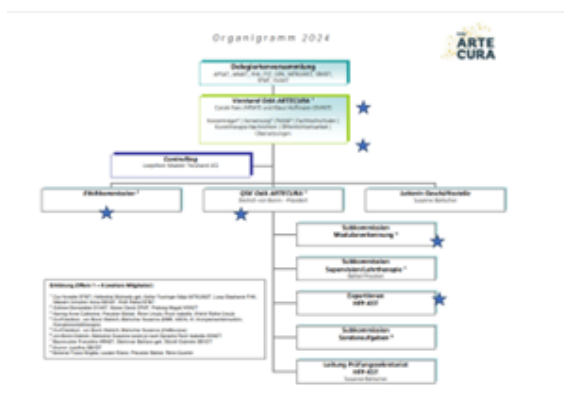
Un grand merci pour leur formidable soutien !

En 2024, quatre nouveaux membres ordinaires ont déjà été admis : Paulina Bel, Florie Clivaz, Nicole Kaiser et Laure Lavanchy.

Grâce à l'engagement compétent et à la communication efficace établie avec Vanessa, la collaboration entre le secrétariat et le comité ainsi que le lien avec les membres sont solidement assurés. De son côté, Vanessa Vuilleumier exprime sa gratitude envers le comité pour sa patience et sa confiance.

6.2 OdA ARTECURA - politique professionnelle

Rahel Roth, représentante de l'ASMT au sein d'OdA ARTECURA, aux côtés d'Annette Cox, et responsable du ressort Politique professionnelle de l'ASMT présente la structure organisationnelle



actuelle d'OdA ARTECURA. Sur l'organigramme (voir illustration), les domaines dans lesquels l'ASMT participe activement sont marqués d'une étoile.

Quelques activités politiques professionnelles clés de l'année de l'ASMT: : les recommandations de traitement pour la démence, un projet de Swiss Memory Clinics en collaboration avec notre membre bienfaiteur, le Dr. med. Tatjana Meyer-Heim, sont actuellement finalisées.

En Suisse romande, un projet avec des sans-abri a été initié par le Centre universitaire de médecine générale et de santé publique Unisanté à Lausanne. L'association a proposé ce projet à ses membres et un musicothérapeute de l'ASMT y a participé. Les conclusions montrent qu'une intégration de la musicothérapie dans les soins complémentaires est souhaitable. Cependant, sa mise en œuvre implique encore un parcours politique professionnel exigeant. Actuellement, il n'y a pas encore d'initiative spécifique dans ce domaine.

Un autre point fort a été le soutien aux étudiants de l'École Romande de Musicothérapie (ERM) pendant la création d'une formation stable et durable sous la direction de Pierre-André Gamba.

Au Tessin, il y a peu de musicothérapeutes avec le Diplôme Fédéral. L'ASMT, ainsi qu'OdA ARTECURA, soutiendront et favorisera d'autres développements et prises de contact.

Les Journées de l'Art-thérapie à Berne, régulièrement enrichies de conférences captivantes et d'ateliers stimulants pour les musicothérapeutes, sont mentionnées dans l'espoir que la participation des membres de la ASMT continuera à augmenter.

Un autre événement positif est le "Schulencall", auquel l'ASMT invite toutes les écoles Suisse de formation professionnelle reconnue. Il est important pour le conseil d'administration de l'ASMT et les délégués d'OdA ARTECURA de savoir comment se portent les formations et où il est nécessaire d'agir.

6.3. EMTC Confédération européenne de musicothérapie

Beate Roelcke informe que 33 pays membres participent à l'EMTC. Elle mentionne également la visite de la délégation en Lettonie l'année dernière. L'une des tâches consiste à réviser les statuts de la Belgique, pays où l'EMTC a été créée et enregistrée.

Les préparatifs pour le congrès de 2025 à Hambourg sont en cours.

Un numéro spécial de la revue « Umschau » est consacré à la diversité culturelle et linguistique. Les auteurs de toute l'Europe sont invités à soumettre leurs articles.

Beate Roelcke prend congé après six ans en tant que représentante nationale. Elle remercie chaleureusement le comité directeur et les membres pour leur bonne collaboration et la confiance accordée.

6.4 Assurance qualité & éthique

Mireille Lesslauer commente la collaboration entre les associations de musicothérapie d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, qui est désignée sous le sigle « DACH ». Initialement centrée sur le décernement du Prix Eschen, l'exploitation d'autres synergies dans l'espace germanophone est actuellement à l'étude. Nous considérons l'intégration d'autres régions linguistiques comme un aspect essentiel, dans la lignée du multilinguisme de notre pays. Ainsi, outre la collaboration et la mise en réseau des associations germanophones DMtG, ÖBM et ASMT, l'intégration de la Suisse romande et du Tessin doit également être un objectif.

Sabine Albin et Robert Studler, de la commission d'éthique, démissionnent de leurs fonctions suite de leur départ à la retraite. Mireille les remercie pour leur engagement de longue date et leur souhaite le meilleur pour l'avenir. Actuellement, David Moser reste seul au sein de la commission d'éthique de l'ASMT.

6.5 Relations publiques – Newsletter

Diana Ramette-Schneider évoque les principaux objectifs de son service :

Accroître sa visibilité auprès du grand public en envoyant des lettres aux grandes entreprises et en recherchant des partenariats.

Elle mentionne sa première intervention lors de la rencontre multi professionnelle du réseau pour la santé psychique des enfants et des adolescents, une collaboration entre la HESB et la ZHAW, dans le but d'établir un réseau et de promouvoir le projet auprès des autorités sanitaires cantonales et de la Chambre médicale suisse.

Lors de la 79e assemblée annuelle de la Société suisse d'urologie (SSU) et du congrès annuel de la Communauté suisse d'intérêts pour les soins en urologie (SIGUP) en septembre 2023 au SwissTech Convention Center de l'EPFL à Lausanne, la présentation consacrée à la musicothérapie a suscité un grand intérêt et a été suivie par 100 participants. De nombreuses questions intéressantes ont été formulées par le corps médical et le personnel soignant. Des interviews ont également été menées avec les médias ainsi qu'avec des étudiants de la filière professionnelle qui, dans ce contexte, ont découvert avec enthousiasme le monde encore nouveau pour eux de la musicothérapie.

Par ailleurs, les préparatifs pour la prise de contact avec Stefanie Heizmann, en tant que possible jeune ambassadrice dynamique et féminine de la musicothérapie en Suisse, ont été réalisés. Une interview sera notamment publiée sur le site web de l'ASMT et diffusée dans les médias.

L'année dernière, trois éditions de la newsletter ont été publiées au nouveau format PDF pour en faciliter la lecture. Les rédactrices étaient Mireille Lesslauer et Diana Ramette-Schneider

6.6. Comptabilité et finances



Annette Cox présente le nouveau concept de communication de l'ASMT sur LinkedIn, qui consiste à publier régulièrement des posts afin de promouvoir la musicothérapie et de réduire l'usage des courriels. Les membres sont encouragés à suivre l'ASMT sur LinkedIn.

Concernant les finances : Les projections concernant la future sécurité financière visent à couvrir les frais de secrétariat et à indemniser le comité directeur. En 2023, près de 200 heures de travail par membre du comité sont restées non indemnisées. De plus, à partir de 2025, il sera nécessaire d'augmenter les cotisations de plus de 100 CHF par an et par membre afin de soutenir la nouvelle structure de notre organisation faîtière, OdA ARTECURA.

Nous avons entamé des recherches de financement et tentons de recruter des sponsors. Les institutions où nos membres travaillent pourraient potentiellement offrir un soutien financier, ce qui permettrait de soulager les cotisations des membres.

Une rubrique relative aux établissements de travail a été ajoutée à la liste de présence, ce qui facilitera les sollicitations ultérieures pour un soutien financier. Les personnes présentes sont priées de cocher une case si elles ne souhaitent pas que leur institution soit contactée. Il est également important de clarifier la démarche à suivre pour prendre contact avec les grandes institutions qui disposent de multiples départements ou interlocuteurs.

6.6 Geplante Mitgliederbeiträge 2024 Cotisations des membres prévues 2024

	2023	2024
Ordentliche Mitglieder membres ordinaires	290	340
Assoziierte Mitglieder membres associés	290	340
Pensionierte Retraité.e.s	150	150
Fördermitglieder Membres bienfaiteurs	250	250
Studierende Étudiant.e.s	20	40



Pour l'année 2024, il est recommandé d'augmenter les cotisations des membres comme suit :

Membres ordinaires (OR) et associés (ASS) : 340 CHF (contre 290 CHF précédemment).


Étudiants (S) : 40 CHF (contre 20 CHF précédemment).

Les cotisations des membres retraités (150 CHF) et des membres de soutien (250 CHF) demeurent inchangées.

Un vote sur l'augmentation des cotisations aura lieu ultérieurement.

Après une pause de 15 minutes, les points de l'ordre du jour relatifs aux élections et à OdA ARTECURA seront abordés.

7. Comptes annuels 2023 / rapport de révision / décharge du comité directeur



	Jahr 2023	Budget 2023
Ertrag		
Mitgliederbeiträge	70'540.00	70'000.00
Aufnahmegebühren	715.71	2'000.00
Inserate	1'850.00	2'000.00
Ertrag Fortbildung	0.00	300.00
Spenden/Sponsoring	0.00	0.00
Zins- und sonstiger Ertrag	20.00	120.00
Ausserordentlicher Ertrag	0.00	0.00
Verlust	2'418.55	1'580.00
Totalsumme Ertrag	73'125.71	76'000.00

Annette Cox rapporte que la comptabilité a de nouveau été gérée professionnellement cette année par Martin Läderach de Treuhandmkläderach GmbH.

La révision a eu lieu le 12 février 2024 avec notre réviseur interne Matthias Andenmatten, le réviseur externe Marcel Stemmer de Symbiont Consulting et la trésorière de la ASMT Annette Cox. La comptabilité a été jugée correcte.

Annette Cox remercie le réviseur interne sortant Matthias

Andenmatten.

Annette Cox reste à disposition pour répondre aux questions des membres. Annette Cox s'excuse pour les erreurs dans les comptes annuels et assure que toutes les données sont correctes, la perte ayant déjà été prise en compte.

La décharge du comité, avec l'abstention de ce dernier, est approuvée à l'unanimité par 53 voix.

8. Développement de l'organisation faîtière OdA ARTECURA

Klaus Hoffmann, ayant fait le déplacement depuis la Suisse orientale, exprime ses remerciements pour l'invitation et explique son rôle en tant que co-président de l'organisation faîtière OdA ARTECURA. Il travaille en collaboration avec Carole Faes, co-présidente de la Romandie, et entretient activement des liens avec les associations. Il souligne l'importance de la communication et rend régulièrement visite à d'autres associations afin de nouer des contacts. Il se tient à disposition pour toute question relative au développement organisationnel.

Susanne Bärlocher, en tant que directrice d'OdA, a également tenu à remercier les organisateurs pour leur invitation et a prononcé son discours dans les deux langues nationales.

Cette dernière a précisé les raisons pour lesquelles une nouvelle structure organisationnelle est en cours d'élaboration. Depuis plusieurs années, on constate une pénurie de personnel. Le secrétariat est devenu de plus en plus surchargé et les heures supplémentaires non payées sont devenues la norme. De même, le comité, sous sa forme actuelle, a atteint ses limites. De nouvelles approches devaient être recherchées d'urgence pour garantir son fonctionnement futur. Le Dr Hans Kern, un

Aufwand		
Sekretariat inkl. Pauschalspesen	21'282.35	18'000.00
Uebersetzungen	870.00	1'500.00
Vorstandsentschädigungen	11'622.00	13'000.00
Fachkommission EMTC	1'028.62	500.00
GV / Sitzungen	1'966.50	2'500.00
Fachkommission Ethik	610.00	500.00
Fachkommission Fortbildung	0.00	300.00
Personalaufwand Berufspolitik	0.00	1'000.00
Sachaufwand Berufspolitik	0.00	1'300.00
Ausgaben Fortbildung	0.00	300.00
Personalaufwand Artecura	1'100.00	1'500.00
Beiträge Artecura	22'866.00	18'700.00
Reisespesen	1'777.60	2'000.00
Büromaterial	80.00	400.00
Post- und Telefonspesen	616.67	600.00
Buchhaltung / Revision	4'423.10	4'400.00
Informatik	836.82	1'000.00
Homepage	3'411.95	4'000.00
Sozialleistungen Sekretariat	705.10	1'500.00
Beiträge / Spenden	0.00	0.00
Rechtsberatung	0.00	1'500.00
Sonstiger Aufwand	1'877.55	500.00
Ausserordentlicher Aufwand	470.00	1'000.00
Gewinn	0.00	0.00
Totalsumme Aufwand	75'544.26	76'000.00

Ressort	Erreicht	Möglich durch die neue Organisation
QSK	<ul style="list-style-type: none"> Berufsanerkennung durch die Höhere Fachprüfung Besitzstandswahrung für frühere Abschlüsse (bei Krankenversicherern) Subjektfinanzierung für Bildungsweg (Module) und subventionierter Abschluss (HFP) Durch Reglementierung Erhalt der Ausbildungs-Vielfalt Vom SBFI vorgeschriebene Tätigkeiten gemäss Prüfungsordnung 	<ul style="list-style-type: none"> Weiterführung der vom SBFI vorgeschriebenen Tätigkeiten gemäss Prüfungsordnung (s.links) Einsatz für Weiterqualifizierung an Fachhochschulen und Universitäten Qualitätssicherung im Feld der Gesundheitsberufe (PROMS etc.)
Berufspolitik <small>bisher durch QSK übernommen</small>	<ul style="list-style-type: none"> Punktuelle Lohnverhandlungen mit Institutionen auf Anfrage Vernetzung: CAMsuisse und EMR regelmässig, weitere Stakeholder nach Bedarf Anerkennung durch viele Krankenversicherer im VVG Kunsttherapie in anderen Tätigkeitsfeldern Kunsttherapie in Schulen (punktuelle Erfolge) Erste Schritte zur Positionierung als anerkannter Beruf im Gesundheits- und Sozialwesen (z.B. IVSE-Liste, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Proaktive Lohnverhandlungen Vernetzung mit Stakeholdern Regelmässige Positionierung der Kunsttherapie bei Krankenversicherer Krankenversicherer übernehmen die Therapeutenliste der OdA Abbildung der KST im Präventionsangebot der Krankenversicherer KST in Firmen, Zusammenarbeit RAV, etc. Verhandlungen zur Anerkennung der Kunsttherapie im öffentlichen Schulwesen Gleichstellung oder Vergleichbarkeit mit ähnlichen Berufen im Gesundheits- und Sozialwesen Politisches Lobbying
Marketing <small>bisher durch QSK übernommen</small>	<ul style="list-style-type: none"> Punktuelle Werbung (div. Zeitschriften) Regelmässige Werbung (Chancen-Hefte SDBB) ENSEMBLE (Zeitschrift) 	<ul style="list-style-type: none"> Wirksames Marketingkonzept: <ul style="list-style-type: none"> Für den Beruf in Institutionen (auch im Zusammenhang mit Vernetzung, siehe Berufspolitik) Für Selbständige

spécialiste expérimenté de l'organisation de Zurich, a été chargé de suivre le développement stratégique et organisationnel.

La chronologie des étapes déjà entreprises :

2019 : Le mandat est confié au Dr Kern en avril.

2020 : La stratégie élaborée est communiquée et soumise à discussion.

2022 : Le groupe de projet est mandaté en afin de développer les détails.

2023 : Une lettre d'information, ainsi que le manuel des priorités stratégiques sont mis à la disposition de tous les membres des associations.

Quels avantages apporte la nouvelle organisation à la profession ?

Cela favorise un plus grand engagement dans des domaines clés tels que la commission d'assurance qualité (CAQ), la politique professionnelle ou le marketing, comme l'illustre le tableau ci-joint.

Le travail lié à la reconnaissance professionnelle est d'une importance capitale et rend nécessaire une association faîtière. Malgré ses 1500 membres, l'association reste relativement petite par rapport aux professions voisines, comme l'ergothérapie. Des démarches sont nécessaires pour renforcer le rôle des art-thérapies et poursuivre la promotion et la garantie des échanges avec les autorités et les caisses d'assurance maladie.

La liste des thérapeutes et une base de données, accessible à toutes les associations, en cours de conception par OdA ARTECURA, sont essentielles pour les caisses d'assurance maladie. Sans la nouvelle organisation, la mise en œuvre de ce grand projet ne serait toutefois pas aussi aisée. La future organisation prévoit de nouvelles structures qui ne reposeront plus sur des personnes

individuelles, comme c'est actuellement le cas avec Susanne Bärlocher à la tête du secrétariat et Dietrich von Bonin à la tête de la CAQ.

À l'avenir, les membres du comité dirigeront des départements (par exemple la recherche et le développement). Leur travail sera financièrement rémunéré. Une assemblée des délégués (AD) aura lieu deux fois par an à laquelle participeront des délégués de toutes les associations. L'AD sera un organe démocratique important, responsable de la consultation, du développement et de la stratégie.

En ce qui concerne la CAQ, l'objectif est de positionner la profession. Le secrétariat sera réorganisé et la direction administrative sera restructurée. L'organigramme sera actualisé suite à la réunion des délégués d'hier.

Réflexions sur le financement : Les coûts sont importants car OdA ARTECURA vit des cotisations de toutes les associations. D'autres associations comparables ont généralement des cotisations beaucoup plus élevées (par exemple, la psychomotricité).

OdA ARTECURA a besoin de toutes les associations et du soutien de leurs membres. L'investissement dans le développement professionnel est relativement faible par rapport à d'autres dépenses et contribue à une base durable pour l'avenir.

Après les exposés de Susanne Bärlocher, la discussion est ouverte. Les membres présents sur place et via Zoom sont invités à poser des questions sur l'organisation actuelle et prévue. Susanne Bärlocher est également disponible pour répondre à d'autres questions pertinentes pour la profession.

9. Vote sur le règlement éthique et l'adaptation du code d'éthique

9.1 Vote sur la modification du règlement éthique

Mireille Lesslauer constate qu'une adaptation des statuts était nécessaire.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité avec 53 voix pour. (Voir remarques sous 13. concernant le décompte des voix suivant)

9.2 Vote sur la modification du code d'éthique

Une extension selon le point 5.4 est ajoutée.

La modification du code d'éthique est adoptée à l'unanimité avec 56 voix.

10. Cotisations des membres

Les informations, présentées à la fois en ligne et aux participants dans la salle, ont été transmises par Annette Cox.

En comparaison avec d'autres associations professionnelles, les cotisations de l'ASMT sont très modestes. Les membres rencontrant des difficultés financières peuvent s'adresser à l'association pour solliciter de l'aide. Une nouvelle augmentation des cotisations est envisagée pour 2025 en lien avec la nouvelle organisation d'OdA ARTECURA.

Un vote sur les cotisations de membre de 2025 aura lieu par le biais de Zoom accompagné d'une table ronde en été/automne 2024.

Les cotisations de membre pour l'année 2024 ont été approuvées par 55 voix pour et 3 abstentions.

11. Budget 2024

Annette Cox présente le budget.

Le budget pour l'année 2024 est adopté par 55 voix pour et 2 abstentions.

Ertrag	
Mitgliedsbeiträge	82'000.00
Aufnahmegebühren	2'000.00
Inserate	2'000.00
Ertrag Fortbildung	300.00
Spenden/Sponsoring	1'500.00
Zins- und sonstiger Ertrag	100.00
Ausserordentlicher Ertrag	0.00
Verlust	0.00
Totalsumme Ertrag	87'900.00

sfmt
asmt

12. Démissions & Élections

12.1 Présidence vacante

Le comité informe que le poste de président reste vacant et que malheureusement aucune candidature n'a été déposée.

12.2 Démissions du comité

Diana Ramette-Schneider, Christa Steingruber, Rahel Roth

Annette Cox explique que Christa Steingruber, Diana Ramette-Schneider et Rahel Roth quittent le comité directeur non par manque d'intérêt ou en raison d'une mauvaise collaboration, mais pour des raisons personnelles. Elles ont beaucoup contribué à notre profession et au succès de l'ASMT. Toutes trois souhaitent explicitement renoncer aux cadeaux d'adieu afin de ne pas peser sur la situation financière de l'association. Néanmoins, elles ne partent pas les mains vides, car l'association leur est profondément redevable.

Une atmosphère chaleureuse se répand lorsque Mireille Lesslauer et Annette Cox entonnent une chanson qu'elles ont spécialement arrangée sous forme de reprise pour cette occasion particulière. Toute la salle se joint au chœur.

En guise d'adieu, Christa Steingruber, Diana Ramette-Schneider et Rahel Roth interprètent un quodlibet avec des textes personnels. Les participants chantent encore une fois avec joie.

12.3 Comité actuel Annette Cox

Conformément aux statuts, les membres du comité directeur doivent être réélus tous les deux ans. Par conséquent, la candidature d'Annette Cox doit être confirmée pour son prochain mandat. Sa nomination est approuvée à l'unanimité par 55 voix.

12.4 Nouvelles élections au comité

Andreas Huber, Laure Lavanchy, (Barbara Pfister)

Diana Ramette-Schneider annonce que Barbara Pfister renonce à briguer un mandat au comité pour des raisons professionnelles.

Rahel Roth présente brièvement Andreas Huber, qui avait déjà été présenté lors de l'AG de l'année précédente. Andreas est psychothérapeute et a obtenu son diplôme de musicothérapie à la Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK) l'année dernière.

Le vote pour l'élection d'Andreas Huber au comité directeur a été unanime, avec 50 voix.

Laure Lavanchy prend la parole et se présente. Elle a suivi sa formation en musicothérapie à l'ERM de Genève et est originaire de Lausanne. Elle parle aussi bien le français que l'allemand.

Le vote pour l'élection de Laure Lavanchy au comité directeur est également très clair, avec 49 voix pour et une abstention.

12.5 Déléguées EMTC Diandra Russo, suppléante Anne Schnell

L'élection de Diandra Russo comme déléguée EMTC est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

L'élection d'Anne Schnell comme suppléante déléguée EMTC est adoptée avec 44 voix pour et une abstention.

12.6 Révisseuse interne Agnes Gyölvézi

L'élection d'Agnes Gyölvézi comme nouvelle réviseuse interne est adoptée à l'unanimité avec 45 voix.

13. Divers

Diana Ramette-Schneider exprime ses sincères remerciements à toute l'équipe et aux membres pour leur soutien, leur compréhension et leur excellente collaboration lors de l'assemblée générale. Elle remercie également les membres pour leur engagement en faveur de l'ASMT et les invite à partager un apéritif convivial.

Bien que le nombre de membres votants présents dans la salle et via Zoom ait fluctué, et par conséquent, n'ait pas toujours été parfaitement cohérent, le comité accepte tous les résultats des élections en raison de la clarté et de la constance des votes exprimés.

14. Apéro Riche

De nombreux participants profitent de l'apéritif pour échanger dans une ambiance conviviale, élargir leurs connaissances mutuelles et faire de nouvelles rencontres. Les invités restent également, prolongeant ainsi l'assemblée générale par cette atmosphère festive et chaleureuse.

Riehen, den 25. März 2024

Pour la direction collective

Annette Cox

Mireille Lesslauer

Diana Ramette

Christa Steingruber

Rahel Roth

Procès-verbal

Vanessa Vuilleumier

IT- Support

Sandro Barbieri



Photo Jacqueline Stohler

2. Rapport annuel 2023

Nous jetons un regard rétrospectif sur une année mouvementée et émouvante.

Au cours de l'année du jubilé, nous avons exploré l'époque pionnière de la musicothérapie en Suisse.

Deux ans plus tard, nous entamons une étape de consolidation qui exige une attention particulière, tant sur le plan du contenu que - et surtout - sur le plan structurel et organisationnel.

Compte tenu de la multitude et de la diversité des accomplissements et des modifications réalisés cette année, nous sommes contraints d'évaluer soigneusement nos ressources afin de pouvoir poursuivre efficacement les activités et les missions de l'ASMT à l'avenir.

À notre grande satisfaction, les multiples tâches du comité directeur n'ont pas diminué au cours des dernières années. Cela prouve que nous sommes sur la bonne voie. Cependant, la charge de travail du comité s'est peu à peu concentrée sur un nombre plus restreint de membres du comité. L'aide de nos membres dans la réorganisation à venir est essentielle et sera d'une grande actualité en 2024.

L'ensemble du paysage politico-professionnel est sur le point d'être réorganisé sous l'égide d'OdA ARTECURA. Grâce à de nouvelles structures, à l'expansion des prestations et à un financement accru, nous avons la possibilité de consolider notre position en tant qu'association. Cela permettra à nos membres de s'intégrer plus étroitement dans le paysage des offres d'art-thérapie en Suisse, de renforcer notre réseau et de nous engager à représenter l'enseignement et la recherche en musicothérapie au sein du champ plus vaste de la structure associative de médecine alternative de l'OdA.

Nous saluons cette opportunité de professionnalisation. Cependant, nous sommes également conscients que l'ASMT dans son intégralité est sollicitée pour reconstruire l'avenir et nous nous réjouissons de le faire avec vous. Le comité directeur de l'ASMT cherche de nouveaux membres pour remplacer les collègues démissionnaires. Nous avons besoin de votre soutien et de votre engagement pour porter à l'avenir tout ce que l'association a élaboré jusqu'à présent.

En plus des évolutions au sein du paysage suisse de la musicothérapie, les échanges avec les comités allemand et autrichien des associations professionnelles DMtG et ÖBM se sont récemment intensifiés au cours des derniers mois, renforçant ainsi les liens internationaux.

En ce qui concerne le Prix Eschen et le congrès EMTC, les trois associations germanophones renforcent de plus en plus leur collaboration.

Depuis la dernière assemblée générale, le comité directeur de l'ASMT s'est réuni une fois en personne et onze fois en ligne, en plus de nombreux appels téléphoniques et de réunions individuelles entre les membres. Après la regrettée et malheureusement courte collaboration avec Marlene Mettler, dont l'ASMT s'est séparée d'un commun accord, nous avons accueilli Vanessa Vuilleumier depuis l'été 2023 en tant que secrétaire. Vanessa est non seulement compétente et avide d'apprendre, mais elle est également une personne sympathique. Elle a bénéficié d'une formation approfondie sous la tutelle de Dorothee Hauser et de ses collègues du comité.

Diana Ramette-Schneider et Christa Steingruber ont annoncé leur démission pour la fin de leur mandat en mars 2024. Qu'elles soient d'ores et déjà remerciées du fond du cœur pour leur engagement de longue date et les nombreuses heures de travail passées ensemble dans une atmosphère toujours constructive. Rahel Roth mettra également fin à son mandat au comité et consacrera désormais toute son énergie au mandat d'OdA ARTECURA pour l'ASMT. Nous la remercions également et sommes ravies qu'elle continue à être notre lien avec OdA, désormais avec Annette Cox, que nous saluons chaleureusement à ce poste et remercions d'ores et déjà pour son grand engagement.

Nous avons atteint une grande partie de nos objectifs annuels, comme en témoigne la suite.

Dans le contexte de la professionnalisation et des objectifs annuels pour 2023, Rahel Roth s'est chargée de clarifier les structures et l'organisation du comité directeur.

Le comité directeur a établi un profil de tâches-compétences-responsabilités applicable à tous ses membres du comité directeur et sera étendu en 2023 à toutes les responsabilités liées à la direction des départements. L'organigramme actuel est consultable sur le site web.

Rédigé par Mireille Lesslauer

RELATIONS PUBLIQUES

Le 21 septembre 2023, à l'occasion de la 79e assemblée annuelle de la Société Suisse d'Urologie (SSU) et du congrès annuel de la Communauté Suisse d'Intérêts pour les Soins en Urologie (SIGUP) au SwissTech Convention Center de l'EPFL à Lausanne, nous avons fait une présentation bien fréquentée sur la musicothérapie (environ 100 auditeurs et auditrices). La présentation a généré un grand intérêt, suscitant des questions très intéressantes de la part de médecins et de membres du personnel soignant portant sur divers domaines d'action spécifiques de la musicothérapie. De plus, plusieurs contacts ont été établis en personne, notamment de la part de la clinique d'urologie pédiatrique de l'Inselspital à Berne.

Tout au long de l'année 2023, de nouvelles interviews ont été menées auprès d'élèves en formation professionnelle. Ces entretiens leur ont permis d'intégrer leurs connaissances approfondies en musicothérapie dans leur travail de diplôme.

Un catalogue de questions/réponses de 5 pages a été établi comme modèle pour les futurs membres du comité de l'ASMT, afin d'optimiser le traitement des demandes d'entrevue et d'accélérer les processus.

Le 21 novembre 2023, l'ASMT a participé pour la première fois à la rencontre du réseau multiprofessionnel pour la santé psychique des enfants et des adolescents à la Haute école spécialisée bernoise (BFH), dirigée par la pédopsychiatre Dr Cornelia Hediger, Regina Jenzer (BFH), Cristina Spagnolo (Santé bernoise), Urs Ammon (Kinder- und Jugendfachstelle Aaretal) et le professeur Dr Frank Wieber (ZHAW Gesundheit).

Des contacts ont notamment été noués avec la médecin cantonale bernoise et présidente de l'Association des médecins cantonaux Barbara Grützacher, ainsi qu'avec la Haute école pédagogique de Berne, de Pro Juventute avec le numéro d'assistance suisse téléphonique 147 pour les enfants et les adolescents, de la police de Berne (prévention de la violence), ainsi que les soins à domicile pour enfants et adolescents de Berne. Parmi les conséquences réjouissantes de cet échange, on peut citer les actions Bottom-up suivantes : transmission des informations sur la musicothérapie à l'équipe de la ligne d'aide 147, afin d'attirer l'attention sur cette option thérapeutique lors du triage des enfants et des adolescents. L'ASMT a affiché sur son site web, dans la rubrique "Médias/Audio", le lien vers la playlist Spotify de Pro Juventute "#147 MixedFeelings", qui a également fait l'objet d'une contribution en ligne de la SRF avec une interview de notre estimée collègue Beate Roelcke.

De son côté, la directrice de la Chambre des médecins cantonaux Barbara Grützacher a déclaré qu'il fallait bien admettre qu'elle ne savait pas grand-chose sur la musicothérapie et qu'elle allait continuer à s'informer.

Un autre objectif de l'ASMT est de convaincre Stefanie Heinzmann (ou une autre célébrité suisse) de devenir défenseuse de la musicothérapie. La lettre ainsi qu'une feuille de questions-réponses pour une entrevue sur le thème "Musique et santé" sont déjà prévues à cet effet. Nous avons l'intention de publier cette interview sur notre site Internet et de la proposer à différents médias en ligne et de presse. Comme la chanteuse vedette Stefanie Heinzmann ne donnera pas d'interview avant le printemps 24, elle sera recontactée à ce moment-là.

Des lettres de demande de sponsoring ont été envoyées à de grandes et moyennes entreprises suisses et un concept de compte LinkedIn pour l'ASMT comprenant des publications régulières a été développé. Ce plan sera mis en œuvre en 2024.

Comme le veut la tradition, la newsletter de l'ASMT est parue trois fois en 2023 sous la rédaction de Mireille Lesslauer et Diana Ramette-Schneider. Cette année, elle a par exemple été enrichie d'un rapport sur la musicothérapie pour la santé des musicien.ne.s, d'un rapport de formation continue sur la neuro-musicothérapie et de réflexions personnelles de la part de participant.e.s à la formation continue diplômante (DAS) de la ZHdK "Supervision & Coaching avec perspectives artistiques". Bien entendu, des rapports de groupes de travail et des références bibliographiques ont également enrichi notre newsletter.

Cette année, nous avons adapté notre newsletter à une nouvelle forme PDF, avec des rubriques et une table des matières qui lui confèrent une structure plus claire pour faciliter l'orientation de nos lecteurs et lectrices.

Merci comme toujours à notre lecteur pour l'allemand, Martin Deuter, et à notre nouvelle lectrice pour le français, Anne-Laure Murer.

Nous sommes toujours très heureux de recevoir des réactions et des suggestions de la part de nos lecteurs et lectrices !

Rédigé par Diana Ramette-Schneider

POLITIQUE PROFESSIONNELLE

Le printemps 2023 a été marqué par nos efforts pour trouver à nouveau une personne compétente pour le poste de secrétariat, sollicitant ainsi les ressources temporelles des différents départements sur une période prolongée. Avec l'arrivée de Vanessa Vuilleumier, nous avons désormais une collègue expérimentée, dynamique et flexible, capable de s'adapter à la culture de l'ASMT. Elle apporte un nouveau souffle et contribue à la structuration du travail du comité. Nous la remercions chaleureusement pour sa grande flexibilité et son engagement sans faille au cours de sa première année. La capacité de Vanessa à prendre soin au mieux des collègues francophones renforce la représentation culturelle de la Suisse romande au sein de l'association, une dimension toujours précieuse pour l'ASMT.

Dorothee Hauser a accepté pour la deuxième fois d'aider le comité à former notre nouvelle collaboratrice au secrétariat. Nous tenons à lui exprimer nos plus vifs remerciements pour cette précieuse contribution.

Annette Cox a rejoint Rahel Roth au sein de l'OdA ARTECURA en tant que déléguée de l'ASMT. Annette s'est rapidement familiarisé à ces nouvelles fonctions et, comme les deux déléguées ont un double mandat, il n'y a pas eu de besoin de coordination.

D'autres petits projets qui ont été menés à bien incluent l'élaboration des profils de tâches, de compétences et de responsabilités, ainsi que la création d'un organigramme actuel. Ces initiatives visent à renforcer la transparence, à simplifier l'orientation au sein de l'organisation ASMT, et à consolider les connaissances. La croissance de la densité et de la diversité des tâches auxquelles le comité directeur de l'ASMT est confronté nécessite une réflexion approfondie sur la possibilité de déléguer certaines responsabilités en interne et à OdA.

Les recommandations de traitement pour la musicothérapie en cas de démence (projet des Swiss Memory Clinics en collaboration avec notre membre de soutien de l'ASMT, le Dr. med. Tatjana Meyer-Heim) ont été finalisées. Nous avons également réussi à obtenir la mention des autres spécialités de l'art-thérapie.

Le projet de prévention numérique avec l'entreprise Matchspace, visant à promouvoir la santé en entreprise dans le domaine de la musicothérapie, a suscité un intérêt moins durable que prévu auprès de nos membres. Bien que cela ne soit pas totalement surprenant, nous n'avons malheureusement pas encore pu lancer le projet en direct comme initialement prévu. Cependant, nous avons apporté des modifications ponctuelles au concept en collaboration avec le partenaire de l'entreprise et avec OdA. Nous espérons pouvoir bientôt réengager nos membres sur cette initiative.

En Suisse romande, le centre universitaire de médecine générale et de santé publique Unisanté a initié un projet de recherche avec des sans-abri à Lausanne. L'ASMT a ouvert le projet à la participation de ses membres locaux, et un musicothérapeute de l'ASMT collabore activement à ce projet. Les premières évaluations ont produit des résultats prometteurs, ouvrant ainsi la possibilité d'implémenter la musicothérapie dans les soins complémentaires.

L'Ecole Romande de Musicothérapie (ERM) a traversé une année universitaire difficile. Le soutien apporté aux étudiants par l'ASMT a été encadré par la commission d'éthique d'OdA ARTECURA. Le décès de Serge Ventura, directeur de l'ERM, a eu un impact significatif sur le paysage de la formation. Nous espérons que le nouveau collège de l'ERM, dirigé par Pierre-André Gamba, trouvera la voie nécessaire pour assurer la qualité de la formation professionnelle en Suisse romande. Nous souhaitons également bonne chance à la nouvelle équipe.

Grâce aux efforts en matière de politique professionnelle déployés par les collègues précédentes du comité de l'ASMT, notamment en ce qui concerne les négociations salariales dans le canton de Genève, la communication avec différentes associations, comme ARAET, a pu être préservée. Ces échanges se poursuivent, notamment dans le cadre du nouveau concept d'organisation d'OdA ARTECURA.

Au Tessin, très peu de musicothérapeutes sont en possession du diplôme fédéral (DF). Il y a deux raisons à cela : d'une part, pour des raisons linguistiques, les formations sont suivies en Italie voisine, et il semble qu'il y ait peu de sensibilisation quant à la possibilité de faire reconnaître ces formations auprès d'une institution suisse. D'autre part, l'examen pour le diplôme fédéral n'est pas encore disponible en italien en raison d'un faible nombre de demandes jusqu'à présent.

Il est souhaitable d'élargir et d'approfondir les possibilités de mise en réseau collégiale en art-thérapie avec le Sud. C'est l'une des préoccupations de l'ASMT, que nous défendons activement au sein d'OdA.

Rédigé par Rahel Roth, Christa Steingruber et Diana Ramette-Schneider

FORMATION, FORMATION CONTINUE ET ÉDUCATION PERMANENTE

Depuis la démission de Joana Aderi, le poste au sein du département de la formation continue n'a pas encore été pourvu.

Le 5 février 2024, les directrices et directeurs des centres de formation en musicothérapie (ERM, FMWS, iac, ZHdK) se sont rencontré.e.s pour un échange en ligne.

Rédigé par Mireille Lesslauer

ASSURANCE QUALITÉ ET ÉTHIQUE

Le règlement de la commission d'éthique a été récemment actualisé, et un paragraphe crucial a été ajouté au code d'éthique. L'AG 24 votera sur ces deux projets. Dans le contexte de la sensibilisation aux enjeux éthiques en musicothérapie, la commission d'éthique organisera une table ronde en ligne en février 2024

La collaboration entre l'association faîtière OdA ARTECURA et le comité de l'ASMT, avec le soutien de la commission d'éthique de l'ASMT, a démontré son efficacité pour résoudre une question éthique urgente.

Recherche / Prix Eschen

A l'occasion de la remise du Prix Eschen, qui sera désormais organisé et financé conjointement par les trois associations professionnelles germanophones DMtG, ÖBM et ASMT (avec la participation souhaitée de la Suisse romande), le souhait d'une collaboration approfondie dans d'autres domaines également est apparu. L'ASMT se réjouit de cette ouverture vers un réseau international, tout en étant consciente de la charge de travail supplémentaire qui l'attend. Les collègues intéressé.e.s de l'association sont cordialement invité.e.s à s'engager.

La cérémonie de remise du 12ème prix Johannes Th. Eschen s'est déroulée à l'Université de musique et des arts du spectacle de Graz, institut de pédagogie musicale, le 18 novembre 2023, dans le cadre de la 13ème journée de musicothérapie de Graz. Les lauréates étaient Barbara Oplatka (ASMT) et Katharina Gatti (mentionnées dans la newsletter ASMT).

Sandra Lutz-Hochreutener, qui contribue bénévolement depuis de nombreuses années en tant que membre du jury lors de l'évaluation des travaux soumis et au sein de l'équipe d'organisation, était présente sur place en tant qu'oratrice et représentante de la Suisse. Nous lui exprimons notre sincère gratitude au nom de l'association.

Une collaboration plus étroite avec les comités du DMtG et de l'ÖBM est prévue sous le nom de D-A-CH. Actuellement, la planification du congrès EMTC 2025 et du Prix Eschen 2024 est en cours.

Rédigé par Mireille Lesslauer

FINANCES / COMPTABILITÉ

L'année 2023 a été une année passionnante pour les finances. Les restructurations à venir au sein de notre organisation faîtière, OdA ARTECURA, ont rendu nécessaire la planification de changements dans nos finances. En plus des réflexions sur les cotisations, nous avons lancé des initiatives de collecte de fonds en sollicitant des sponsors auprès d'entreprises privées, en recherchant le soutien d'établissements de santé, et en élaborant un concept sur LinkedIn. Ces efforts ont été réalisés en collaboration avec notre département des relations publiques. L'objectif est de faire connaître l'ASMT au public et de réduire le nombre de courriels.

Bilan et compte de profits et pertes 2023

En 2023, l'ASMT a enregistré des pertes dues à des coûts imprévus, dont la formation à deux reprises d'un nouveau secrétariat et des cotisations d'OdA ARTECURA plus élevées que celles annoncées au début de l'année.

De plus, le comité s'investit de manière croissante, accomplissant de plus en plus de travail bénévolement. En plus des 76 heures de réunions (11 réunions zoom, 1 réunion d'une journée entière avec les membres du comité directeur de l'ASMT, 7 réunions en ligne, 4 réunions d'une journée entière, 2 journées de réunions d'automne avec les membres délégués de l'OdA), nos membres du comité directeur ont effectué 529 heures de travail supplémentaires à domicile. Nous avons pu indemniser 330 heures à raison de 20 CHF de l'heure, laissant environ 200 heures non indemnisées pour des raisons budgétaires. Le département Finances/Comptabilité propose aux membres de voter pour une augmentation des cotisations en 2024 afin de réduire ce déficit d'indemnisation du comité et d'assurer une stabilité financière.

Comptabilité et révision

Une fois de plus, la comptabilité a été gérée de manière professionnelle par Martin Läderach de treuhand-mkläderach GmbH. La révision est prévue pour le 12 février 2024, avec la participation de notre réviseur interne, Matthias Andermatten, du réviseur externe Marcel Stemmer de Symbiont Consulting, ainsi que de la trésorière de l'ASMT, Annette Cox.

Nouvelles cotisations à partir de 2025 en relation avec le lancement de la nouvelle OdA ARTECURA

En raison de l'augmentation d'environ 127 CHF par membre et par an à partir de 2025, destinée à soutenir la nouvelle stratégie d'organisation d'OdA ARTECURA approuvée par toutes les associations, une hausse substantielle des cotisations des membres sera inévitable à compter de l'année 2025.

Cela soulève les questions suivantes : en tant qu'association, pouvons-nous maintenir la faible cotisation des étudiants à 20 CHF à partir de 2025 ? Dans quelle mesure les membres ordinaires et les membres associés sont-ils disposés à supporter cette charge financière afin de soutenir la relève ? Quels aspects de notre organisation pouvons-nous céder à OdA ARTECURA pour alléger notre charge financière, et quels éléments souhaitons-nous impérativement conserver au sein de notre association ?

Rédigé par Annette Cox

SERVICE AUX MEMBRES

L'ASMT est heureuse de pouvoir annoncer le maintien du nombre de ses membres en 2023 : les départs et les arrivées sont relativement équilibrés, de sorte que le nombre de 300 membres a pu être maintenu. Ce nombre nous permet également de maintenir deux délégués à l'OdA ARTECURA et de consolider notre présence dans cette Association faîtière. La campagne publicitaire menée dès 2022 par le comité directeur dans les différentes filières de formation suisses a été étendue à la Suisse romande, ce qui permet à l'association d'accueillir au-delà de la frontière linguistique d'autres étudiant.e.s en tant que membres associés à des conditions très avantageuses. En Suisse romande, de nombreux musicothérapeutes francophones sont également intéressé.e.s par une participation à l'association, car ils travaillent en Suisse (p. ex. Genève, Lausanne), parfois en tant que frontaliers et frontalières. Certains membres ont ainsi pu être recrutés grâce au statut d'associé. Le changement de personnel au sein du secrétariat de l'ASMT a en outre servi à rendre plus compactes différentes procédures d'admission et à fournir aux nouveaux membres intéressés toutes les informations nécessaires dans un délai court et de manière accueillante. Comme certaines personnes des pays limitrophes (France, Autriche, Allemagne) se sont montrées intéressées par une adhésion à l'ASMT, il a fallu procéder à de nombreuses clarifications concernant les équivalences de diplômes, etc. Ces procédures prennent toujours un peu de temps, mais permettent d'obtenir une hétérogénéité intéressante au niveau de l'association lors d'une nouvelle adhésion. En outre, le comité et le secrétariat ont à cœur de répondre aux besoins de nos membres dans les meilleurs délais et dans la mesure du possible.

En 2023, nous pouvons annoncer une augmentation réjouissante de 6 membres ordinaires, 18 membres associés et 3 membres de soutien. 13 membres ont démissionné, 1 membre est malheureusement décédé. Ainsi, fin 2023, nous comptons au total 224 membres ordinaires, 63 membres associés, 14 membres de soutien et 6 membres d'honneur, c'est-à-dire 307 membres au total.

Rédigé par Christa Steingruber

3. Rapport de la commission ASMT auprès d'OdA ARTECURA

Rapport OdA ARTECURA – Déléguées

En 2023, Annette Cox et Rahel Roth ont eu pour la première fois l'opportunité de collaborer au sein d'OdA ARTECURA, cumulant un total de 160 heures de travail et de réunions intensément thématiques. L'ASMT ne fait plus partie des « petits nouveaux », et cette évolution est palpable. Nous sommes extrêmement satisfaites des progrès accomplis dans la concrétisation des stratégies élaborées communément, ainsi que de la collaboration avec le nouveau comité directeur et de l'agréable travail effectué avec la coprésidence de Susanne Bärlocher et Dietrich von Bonin à la tête de la commission d'assurance qualité. Tout en préservant une transparence essentielle lors de nos échanges, nous partageons la conviction que toutes les associations sont assez robustes pour mener à bien la réorganisation d'OdA ARTECURA. L'objectif est de disposer d'une organisation durablement solide, utile, suffisamment flexible et résolument tournée vers l'avenir.

Lors des journées de l'art-thérapie, nous avons eu la chance d'accueillir un nombre accru de confrères musicothérapeutes, ainsi que quelques nouveaux venus engagés en tant qu'animateurs

d'ateliers. Outre les conférences principales très intéressantes, des espaces ont été réservés aux échanges professionnels. Une belle cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le vendredi soir, au cours de laquelle, malgré le faible nombre de participants, deux de nos collègues ont reçu leur diplôme DF-AT spécialisation musicothérapie en personne. Nous espérons que la participation de nos adhérents à ces journées continuera de croître, car cet événement est très riche en contenus professionnels, artistiques et collégiaux, et il est en outre bilingue.

La réunion en ligne avec les différentes écoles de formation en musicothérapie certifiées par OdA ARTECURA, organisée pour la première fois en 2023 par le comité directeur de l'ASMT et Rahel Roth (en tant que déléguée d'OdA ARTECURA), a été jugée bénéfique par tous les participants, de sorte à préserver les liens. Pour les déléguées d'OdA ARTECURA, il était important de connaître la situation de chacune de ces formations et de déterminer si des échanges ou des mesures étaient éventuellement nécessaires.

Outre les multiples activités quotidiennes, telles que les programmes de formation, les examens professionnels supérieurs, les plateformes d'échange politique pertinentes (avec les caisses d'assurance, les autres associations faitières ou l'ERM), et bien d'autres encore, notre préoccupation a été la réorganisation financièrement viable et réalisable d'OdA ARTECURA. Nous avons bénéficié du soutien du conseiller en organisation, de la direction d'OdA et du cercle en charge de la stratégie pour convaincre les conseils d'administration de toutes les associations. Lors de deux consultations avec ces comités, une présentation du concept a été réalisée afin que les délégués de chaque association aient la possibilité de le présenter lors de leurs assemblées générales. Dans cette optique, nous avons également suggéré au comité directeur de l'ASMT de convier Susanne Bärlocher et le coprésident Klaus Hoffmann à leur assemblée générale.

Nous vous remercions de la confiance accordée. Siéger au conseil d'administration d'OdA ARTECURA demande de se forger rapidement une opinion. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour la confiance témoignée et la patience dont ont fait preuve tous ceux qui collaborent avec nous.

Annette Cox & Rahel Roth
Traduction Vanessa Vuilleumier

4. Information sur la déclaration des frais de musicothérapie didactique

La musicothérapie didactique fait partie de la formation et ne doit pas remplir un mandat thérapeutique. Cette prestation ne peut donc pas être facturée par l'assurance maladie.

Nous attirons l'attention sur le fait que nos directives éthiques de l'OdA ARTECURA (version allemande) interdisent clairement de facturer la musicothérapie didactique par le biais de l'assurance maladie. L'article 2.6 dans la version allemande stipule : **Je suis conscient(e) de la grande responsabilité qui m'incombe dans mon rôle de thérapeute enseignant(e) et du fait que la thérapie d'enseignement ne doit pas être facturée par les assurances maladie. Je**

refuse la thérapie d'apprentissage de personnes avec lesquelles j'entretiens une relation amicale, de couple ou familiale étroite.

Les infractions peuvent être signalées à la commission d'éthique du SFMT (ethik@musictherapy.ch) ou à l'Oda ARTECURA (par courrier au secrétariat avec la mention "commission d'éthique confidentielle").

La commission d'éthique peut non seulement prononcer des blâmes, mais aussi imposer des conditions (supervision, publication des tarifs d'honoraires), peut faire une communication aux comités des associations professionnelles, obtenir des exclusions temporaires d'associations et informer les bureaux d'enregistrement RME et ASCA.

Rahel Roth & Mireille Lesslauer